



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mai à seize heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 25 mai 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-6-116

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ

COMPLÈMENT POUR SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES
ÉCOLES EXTÉRIEURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette (a donné pouvoir à P BENOIT)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane (a donné pouvoir à H MARTIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à D ZANIN)
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B GROUSSOU) M. GIL Philippe M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P GIL) Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
Mr AILHAS Gérard	:	Trésorier

Monsieur Pascal BENOIT a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D7-6-116

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITÉ

**COMPLÉMENT POUR SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS LES
ÉCOLES EXTÉRIEURES**

Lors du Conseil Communautaire du 29 Juillet 2016, il a été décidé de porter la dotation de fonctionnement des écoles à hauteur de 550 € par enfants scolarisés dans les écoles extérieures à la Communauté de Communes des Deux Rives, sous conditions fixées par le Code de l'Éducation Nationale.

Par décision du Conseil Communautaire du 12 Avril 2021, il a été décidé de poursuivre la prise en charge des participations demandées aux communes, dans le cadre d'une scolarisation dans des écoles publiques ou privées extérieures à la Communauté et dans la limite de 550 € / enfant.

1 Commune a répondu, il s'agit de LE PIN pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Président propose d'acter le complément de la dotation de solidarité comme suit :

Communes	Forfait/enfant en €	Nombre enfants	Complément de dotation en €
LE PIN	550	11	6 050

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'acter le complément de la dotation de solidarité à la commune de LE PIN pour un montant de 6 050 €.

Fait à Valence d'Agen, le 31 mai 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 1^{er} juin 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

09 JUIN 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 JUIN 2022

AR Préfecture

DOTATION DE SOLIDARITE - COMPLEMENT POUR SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES DANS ELS ECOLES EXTERIEURES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220609-2022D7_6_116-DE

Numéro d'acte : 2022D7_6_116

Date de décision : 09/06/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 5-7-6-0-0 (Institutions et vie politique /
Intercommunalite / modification statutaire)

Fichier acte : 2022D7-6-116 DOTATION DE SOLIDARITE
COMPLEMENT POUR SCOLARISATION
ENFANTS DE LA CC2R DANS ECOLES
EXT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/06/2022 11:03:26

Date de réception de l'AR : 09/06/2022 11:03:53